



Procès-Verbal Commission Régionale Féminines

Réunion du 13 Février 2019 (Réunion téléphonique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : Mmes Abtisse HARIZA, Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE.
Excusé : M. Anthony ARCHIMBAUD

COUPE DE FRANCE FEMININE (demi-finales)

Les membres de la Commission prennent connaissance du tirage au sort des demi-finales de la Coupe de France Féminine dont les matchs se disputeront le 10 mars 2019 :

* GRENOBLE FOOT 38 / OLYMPIQUE LYONNAIS

* PARIS F.C. / L.O.S.C.

COUPE LAuRAFoot FEMININE

2ème TOUR

A / Dimanche 17 Février 2019

En application de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 11 février 2019 qui a donné à rejouer cette rencontre, arrêtée par l'arbitre en raison des conditions climatiques.

547044	F.C. PLASTIC VALLEE	790167	CALUIRE F. FILLES 1968
--------	----------------------------	--------	-------------------------------

B / Dimanche 24 Février 2019

590282	SAINT CHAMOND FOOT	537877	F.C. MIREFLEURS
508749	U.S. SAINT FLOUR	500225	A.S. SAINT ETIENNE (2)
530348 520784	A.S. CHADRAC ou OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL	541895	PONTCHARRA SAINT LOUP

Nota : Le match A.S. Chadrac / OI. St Julien Chapteuil du 1^{er} tour devra se disputer en semaine et au plus tard pour le 22 février 2019.

1/8èmes de Finale (3^{ème} tour)

1 / **Dimanche 24 février 2019** à 14h30 sur le terrain des clubs premiers nommés :

recevants		visiteurs	
516884	F.C. BOURGOIN JALLIEU	590133	F.C. CHERAN
590544	A.S. ST ROMAIN LA SANNE	523341	Ev. S. GENAS AZIEU
548844	F.C. NIVOLET	547044	F.C. PLASTIC VALLEE
	ou		ou
790167	CALUIRE F.FILLES 1968		F.C. NIVOLET
552755	F.C. CHASSIEU-DECINES	546946	GRENOBLE FOOT 38 (2)
521798	F.C. SAINT ETIENNE	535789	CLERMONT FOOT 63
554474	CHAZAY AZERGUES F.C.	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS (2)

2 / **Se disputeront à une date ultérieure**

550008	A.S. SAINT ETIENNE (2)	549145	OI. VALENCE
508749	ou U.S. SAINT FLOUR		
590282	SAINT CHAMOND FOOT	541895	PONTCHARRA SAINT LOUP ou
	ou	520784	OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL
537877	F.C. MIREFLEURS	530348	ou A.S. CHADRAC

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES CLUBS

La Commission rappelle aux clubs de R1 F et R2 F qu'ils doivent se conformer aux obligations fixées à l'article 4 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Féminins.

Ils doivent notamment disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.

Conformément aux dispositions réglementaires, un état des lieux du respect de ces obligations sera notifié prochainement aux clubs de R1F.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

R2 F – Poule A :

* match n° 22973.2 : A.S. Chadrac / Clermont Foot 63 (2) (du 16/12/2018) est reporté au 17 février 2019

* match n° 22971.2 : A.S. Les Villettes /A.S. Chadrac (du 09/12/2018) est reporté au 03 mars 2019

U18 F – Poule A :

* match n° 24699.1 : Riorges F.C. / Cébazat-Sports (match à rejouer du 08/12/2018) est reporté au 03 mars 2019.

U18 F – Poule B :

* match n° 24723.1 : Thiers Allier Dore / Grpt. Vallée de l'Authre (du 01/12/2018) est reporté au 09 mars 2019.

* match n° 24727.1 : F.C. Saint Etienne / F.C. Ally-Mauriac (du 08/12/2018) est reporté au 02 mars 2019.

* match n° 24732.1 : U.S. Gerzat / F.C. Lezoux (du 16/12/2018) est reporté au 02 mars 2019.

* match n° 24731.1 Thiers Allier Dore / F.C. Saint Etienne (du 15/12/2018) est reporté au 23 février 2019.

QUESTIONS DIVERSES

*** Championnat U18 F**

En raison de l'organisation de la journée LAuRAFoot d'Elles le 23 mars 2019, la journée de championnat U18 F prévue pour ledit week-end est reportée au 14 avril 2019.

Il est demandé aux clubs de prendre acte de cette modification au calendrier initial.

Yves BEGON,

Abtisse HARIZA et Annick JOUVE,

Président des Compétitions

Les Responsables du football féminin